Covid-19 et tensions dans l’approvisionnement des produits de santé indiqués dans le diabète : point de situation

Depuis le début de ce deuxième confinement, vous avez été plusieurs à nous interpeller sur le risque de rupture d’approvisionnement de certains produits de santé (médicaments et dispositifs médicaux) indiqués dans la prise en charge du diabète. Pour vous répondre, nous avons interrogé l’Agence Nationale de Sécurité du Médicament , autorité de sécurité sanitaire chargée d’administrer cette problématique, ainsi que l’ensemble des industriels avec lesquels nous avons pu échanger.

A ce jour, aucune tension ou rupture d’approvisionnement n’est à déplorer. D’éventuels « ralentissements » localisés du circuit de distribution peuvent avoir lieu, mais ceux-ci sont réglés rapidement et des alternatives thérapeutiques sont disponibles (exemple de certains génériques de la metformine).

Pour la vaccination contre la grippe, le Ministre des solidarités et de la santé Olivier Veran s’est montré rassurant quant à la livraison de stocks de vaccins en officine dans les prochaines semaines. Il a également indiqué que l’épidémie de grippe saisonnière n’est pas encore d’actualité : cela laisse encore le temps aux patients de bénéficier de la vaccination.

Nos conseils :

- Nous vous demandons de ne pas stocker inutilement des médicaments ou dispositifs médicaux car cela est susceptible de provoquer des tensions d’approvisionnement évitables.
- Si vous constatez des tensions ou ruptures dans l’approvisionnement d’un produit de santé qui vous a été prescrit, faites-en part aux professionnels de santé qui vous entourent et n’hésitez pas à remonter l’information aux services de la Fédération Française des Diabétiques.
- Si vous avez besoin de voir et d’échanger avec vos professionnels de santé en cette période, ne renoncez pas à la consultation, en présentiel, en téléconsultation ou encore en consultation téléphone. Il est important de ne pas rompre votre suivi médical.

#Gardons le contact

1# Le service social et juridique de la Fédération est à votre disposition par téléphone le mardi de 8h à 12h30 et le jeudi de 13h30 à 18h et aussi par mail : service.social@federationdesdiabetiques.org. Adèle pourra vous renseigner sur une question liée à la poursuite de votre activité professionnelle dans de bonnes conditions, ou à des difficultés d’accès aux soins, si votre permis de conduire arrive à expiration, ou encore si vous avez des questions sur l’assurance.

Ligne téléphonique d’écoute solidaire et psychologique mise en place par la Fédération Française des Diabétiques

Ligne d'écoute solidaire : vous avez des craintes liées à votre diabète, à sa gestion au quotidien : équilibre du diabète, alimentation, à vos éventuelles difficultés à être suivis depuis le début de l'épidémie, vous souhaitez être orienté.e, exprimer vos émotions et vos interrogations sur votre diabète en cette période difficile tout en bénéficiant d'un climat de confiance accueillant et sécurisant. Les Bénévoles Patients Experts formés par la Fédération peuvent vous soutenir durant un échange d'environ 30 minutes, appelez le 01 84 79 21 56 du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 20h.

Ligne téléphonique d'écoute psychologique : vous êtes profondément angoissé face au Covid-19, ce contexte sanitaire fait surgir chez vous un désespoir, une détresse ou encore des difficultés avec le sommeil se répercutant sur votre qualité de vie au quotidien. La Fédération a mis en place, depuis le confinement et jusqu'au 31 décembre 2020, un partenariat avec PsyFrance pour vous proposer un soutien et une écoute psychologique menée par un professionnel de la santé mentale. Appelez le 01 84 78 28 13, tous les jours, 24 heures sur 24.

Sources :
APM News, dépêche du 5 novembre 2020 « Olivier Véran se veut rassurant sur les stocks de vaccins contre la grippe en officine »
Assemblée Nationale, audition du 4 novembre 2020 de M. Véran, ministre des solidarités et de la santé « Impact, gestion et conséquences de l'épidémie du Covid-19 »

Crédit photo : Adobe Stock